Questions orales

mercredi dernier avec les représentants du Conseil consultatif de la situation de la femme.

La réunion s'est déroulée dans une atmosphère cordiale, mais le Conseil a vivement critiqué les programmes relatifs à la formation des femmes; il a surtout insisté sur le fait que ceux-ci ne répondaient pas aux besoins des femmes âgées ni des femmes qui ont des enfants, accusant le ministre de n'avoir pratiquement pas tenu compte de ces deux groupes de femmes. Je me demande si le ministre a eu le temps de réfléchir à ces critiques bien précises et, comme le gouvernement annonçait aujourd'hui que nous sommes en période de dépression économique, quelle orientation exacte va-t-il adopter pour aider les femmes âgées et les femmes ayant des enfants à leur charge dans les programmes qu'il dit vouloir annoncer?

• (1440)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je ne vois pas bien de quelle annonce le député veut parler, mais je puis lui dire en tout cas qu'à la suite de nos entretiens avec le conseil consultatif nous avons, dans le cadre de la procédure de réexamen, créé un groupe chargé d'examiner exclusivement les problèmes de la femme, spécialement ceux de la femme âgée.

Comme je l'ai dit au conseil consultatif, je n'ai pas l'intention de chercher à mettre sur pied des programmes distincts pour régler ces problèmes, mais plutôt, de créer un programme global afin de nous attaquer globalement à la totalité des besoins d'emploi de la femme, étant donné qu'il vaut beaucoup mieux traiter de l'ensemble de la question que de procéder au coup par coup. Telle sera notamment notre ambition dans cette procédure de réexamen afin que le Parlement soit en mesure de la scruter l'automne prochain.

M. McLean: Madame le Président, le ministre n'ignore pas que le comité consultatif parlait de la stratégie d'emploi que le ministre a présentée à la Chambre, et il faisait des observations bien précises sur les lacunes de cette stratégie à l'égard des femmes âgées et des femmes s'occupant d'enfants. Ce qu'il en a dit, c'est qu'elle ne donnera pratiquement pas d'autres résultats que les programmes antérieurs.

Mme le Président: A l'ordre. Je rappelle aux députés que leurs questions, spécialement leurs deuxièmes questions, doivent être brèves et, autant que possible, supplémentaires.

M. McLean: Merci, madame le Président. Je demande donc au ministre s'il va donner suite à la recommandation du conseil voulant que des pourcentages minimums de participation féminine soient fixés avant le lancement des programmes d'emploi? Veut-il adopter des contingents?

M. Axworthy: Non, madame le Président, je n'adopterai pas de contingents. Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder. La meilleure façon consiste à fournir des lignes directrices pour l'orientation professionnelle, pour l'emploi et pour la formation des femmes. Dès l'instant où vous fixez des contingents, vous vous lancez dans la discrimination à rebours. Ce qu'il faut, avec ces programmes, c'est créer des chances qui n'existent pas actuellement.

Comme je l'ai dit au conseil consultatif, et le député ne l'ignore pas puisqu'il assistait à la réunion, le programme des services communautaires que nous avons lancé a exactement pour but de faire ce que le conseil recommande, c'est-à-dire de faire plus sur le plan de la garde des enfants et de créer pour les femmes âgées des possibilités de trouver un premier emploi. Si le programme donne les résultats que nous en attendons et pour lesquels il est conçu, nous pourrons alors l'étendre et le développer. Cependant ces programmes servent de test pour certaines idées. Quand leur bien-fondé aura été confirmé, elles pourront servir de base à autre chose.

LE LOGEMENT

L'AIDE AU SECTEUR DU LOGEMENT LOCATIF

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du logement. Les chiffres qu'il a publiés hier démontrent bien que le secteur privé ne construit pratiquement plus de logements à louer au Canada, et le taux de vacance est maintenant inférieur à 1 p. 100 dans quelques-uns de nos principaux centres. Le ministre a mentionné hier que, pour faire face à cette situation, il augmenterait de 5,000 le nombre de logements approuvés cette année dans le cadre du programme de construction de logements coopératifs ou sans but lucratif.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il s'agit là de tout ce que le gouvernement fédéral compte faire cette année pour aider le secteur du logement locatif alors que les taux de vacance sont si faibles?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme plusieurs l'ont déjà dit aujour-d'hui, le gouvernement doit atteindre un certain nombre d'objectifs dans les limites d'un budget très restreint, que nous ne pouvons augmenter, étant donné l'importance du déficit actuel. Nous avons donc l'intention de concentrer notre intervention dans les zones où les taux de vacance sont faibles.

Nous nous rendons bien compte que ces zones sont assez nombreuses dans le pays. Nous croyons cependant qu'avec la collaboration de tous les députés et des responsables de la SCHL, la construction de 5,000 logements dans les localités les plus touchées devrait permettre—je le sais grâce aux instances des députés d'en face—d'améliorer quelque peu leur situation. Nous pensons que c'est une aide assez modeste, mais elle sera accueillie avec soulagement dans bien des régions.

M. Bosley: Madame le Président, il n'y a pas si longtemps, le ministre qualifiait les discours de ce genre d'insatisfaisants. Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre admettra-t-il que le programme de déductibilité des intérêts hypothécaires aurait avant tout permis de libérer une multitude de logements en encourageant beaucoup de locataires à devenir propriétaires? Reconnaîtra-t-il qu'un tel programme aurait bien plus augmenté le taux de vacance dans le pays que la goutte d'eau de 5,000 logements que son ministère va approuver?